

Conseil départemental de la Haute-Vienne

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 16 AVRIL 2020

L'action départementale envers les aînés

Des masques et une avance de trésorerie pour les Ehpad de Haute-Vienne

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne répartit aujourd'hui les 50 000 nouveaux masques reçus samedi. Parmi les bénéficiaires, les Ehpad de la Haute-Vienne qui pourront ainsi équiper leurs personnels et certains résidents.

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne a acheté plus de 500.000 masques chirurgicaux afin de faire face à la pénurie et de répondre aux besoins hebdomadaires des professionnels engagés en première ligne dans la lutte contre la pandémie du Covid-19. 50 000 masques, issus d'une précédente livraison, avaient été mis la semaine dernière à la disposition de l'ARS, qui assure la coordination de la plateforme de distribution au CHU de Limoges. 50 000 nouveaux masques arrivés ce week-end sont actuellement en cours de diffusion, dans le même esprit de coopération voulu par le Président du Conseil départemental Jean-Claude Leblois, le Préfet de la Haute-Vienne, Seymour Morsy et le Directeur de l'ARS en Haute-Vienne, François Négrier. Sur ces 50 000 masques, 16 000 sont affectés aux infirmiers libéraux et aux Ehpad.

L'exemple de la résidence du parc à Nexon

Le directeur de l'établissement, David Penneroux, reçoit aujourd'hui **300 masques** pour équiper les 48 personnes qui travaillent au sein de l'Ehpad. Les résidents sont également équipés quand ils doivent sortir de l'établissement pour une consultation médicale par exemple. 300 autres masques avaient déjà été attribués la semaine dernière.

Parallèlement, le Conseil départemental a décidé une mesure exceptionnelle d'avances budgétaires, versées aux Ehpad et aux établissements pour personnes handicapées, afin de les aider à faire face aux dépenses imprévues liées à la crise sanitaire et d'assurer la continuité de fonctionnement des structures accueillant des personnes fragiles et dépendantes. Le Département leur accorde ainsi une avance de 3 mois de trésorerie, ce qui représente une enveloppe budgétaire de 13,5 M€ : 4,2 M€ pour les Ehpad, 9,3 M€ pour les établissements pour personnes handicapées.

Ces avances sont en cours de versement et pour la plupart déjà versées.